

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°7 du 6 février 2009

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°1

DÉCISION N° 1558/DEF/SGA

relative au schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion.

Du 22 décembre 2008

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

DÉCISION N° 1558/DEF/SGA relative au schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion.

Du 22 décembre 2008

NOR D E F M 0 8 5 3 1 3 0 S

Références :

- a) Décret n° 2006-497 du 2 mai 2006 (n.i. BO ; JO n° 103 du 3 mai 2006, texte n° 9 ; JO/135/2006. ; BOEM 160.1).
- b) Note n° 1080/DEF/DGSIC du 11 décembre 2008 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.2

Référence de publication : BOC N°7 du 6 février 2009, texte 1.

Conformément au décret rappelé en référence a) et après visa du directeur général des systèmes d'information et de communication rappelé en référence b), j'approuve la version n° 2 du schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion.

Ce schéma directeur sera mis à jour en tant que de besoin.

Il sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
secrétaire général pour l'administration,*

Christian PIOTRE.

ANNEXE.

**SCHÉMA DIRECTEUR STRATÉGIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION
D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.**

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Schéma directeur stratégique des Systèmes d'Information d'Administration et de Gestion (SIAG) du ministère de la Défense - V1 2008 – 2010

**Approuvé le 26 juin 2008 par monsieur le directeur, adjoint au
secrétaire général pour l'administration, sous le numéro 731/DEF/SGA**

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

PAGE DE SUIVI DU DOCUMENT SCHEMA DIRECTEUR

Titre du document	Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion du ministère de la Défense - V1 2008 - 2010
-------------------	---

Objet du document	Le présent document constitue le schéma directeur stratégique des Systèmes d'Information d'Administration et de Gestion (SIAG) du ministère de la Défense. Rédigé par la mission SIAG du SGA, il constitue la déclinaison des SIAG du Plan Stratégique des SIC du Ministère, diffusé par lettre 151/DEF/DGSIC/DIR du 14 mars 2007.
-------------------	--

Numéro de version :	Date de la version
1.0.0	09/07/08

Rédigé par :	IDEF PASQUERO ASA KHATTAB
--------------	------------------------------

Validation CMSIAG par:	ICA GERVAIS Caroline
------------------------	----------------------

Avis de la CSIAG	Avis favorable le 11 mars 2008 lors de la 14ème réunion de la CSIAG
------------------	---

Avis de la DGSIC	Avis favorable le 15 avril 2008 par lettre n°404/DEF/DGSIC/SDS
------------------	--

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

Participants au comité de pilotage des SIAG

Membres représentant les organismes du ministère

Organisme d'appartenance	Grade	NOM
SGA	ICA	GERVAIS Caroline
	IEF	PELOZUELO Jean-Louis
CGA	CA	MONDOULET
DGSIC	IGA	DUNAUD Alain
	CDT	MARHADOUR Stéphane
EMA	LCL	MAREZ Joséë-Miguël
	CRC1	LAROCHE DE ROUSSANE
DGA	APA	DESMURS Laurence
	ICETA	EQUILBEC Sylvain
EMAT	COL	RAYNAUD Paul
	IEF	AUREL Guillaume
EMAA	CreLCL	FAURE Jean-Marc
EMM	CV	PENNAMEN Marc
	CF	de BEAUCORPS Geoffroy
DGGN	LCL	DAVADIE Philippe
DIRISI	IGA	GRANDCLEMENT Pierre
	COL	SIRAULT Hervé
	CV	RIBAN Dominique
DGSE	LCL	MELOT Jean-François
DPSD	COL	POUGET Pierre
DAS	ICA	NEDELEC Pascal
DICoD	M.	CANELLA Gabriel

Membres représentant des responsables de DOMAINES METIERS

Domaines métiers	Grade	NOM	Organisme d'appartenance
Pilotage de la performance	COL	DERELY Nicolas	SGA/MAP
Ressources humaines	COL	GARDEY DE SOOS Jérôme	SGA / DRH-MD
	APA	JOULIE Liliane	SGA / DRH-MD
Ressources financières	IGGREF	FENEYROU Serge	SGA / DAF
	CDT	FAMCHON Antoine	SGA / DAF
Ressources immobilières	ASA	ROCUET Jean-Luc	SGA/DMPA
Information - communication	M.	CANELLA Gabriel	DICoD
Santé	MCS	MASCART Jean-Jacques	DCSSA
	PC	BOYER Ghislaine	DCSSA
Soutien de l'homme	CRC1	DE LASSAGNE Géraud	DCCM/INF
Service national	COL	WAWRZYNIAK Thierry	DSN / RGSN

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

	COL	PONDAVEN Patrick	DSN
Achat public et maîtrise d'ouvrage	ICETA	EQUILBEC Sylvain	DGA
	APA	DESMURS Laurence	DGA
Juridique	ACHC	GIRELLI Caroline	SGA/DAJ
	TSEF	JEANNET Philippe	SGA/DAJ
	ATT	PALLUCE Gilles	SGA/DAJ
Archives, mémoire et culture	CP	STUDER Sébastien	SGA/DMPA
	CEDP	POLACK Marie-France	SGA/DMPA
Infrastructure informatique et services applicatifs communs	IGA	GRANDCLEMENT Pierre	DIRISI
Reconnaissance et réparation	Mme	SEBERT Marie	SGA/DSPRS

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

DIFFUSION

Externe

- Direction Générale pour la Modernisation de l'État

Interne Ministère de la Défense

- Cabinet du ministre de la défense ;
- Cabinet du secrétaire d'État à la Défense chargé des anciens combattants
- CGA
- DGSIC (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier ressources informationnelles)
- EMA (2ex dont 1 ex à l'attention de monsieur le président de la CSIOC)
- DGA (3ex dont 1 ex à l'attention de monsieur le président de la CIST et 1 ex à l'attention du domaine métier achat public et maîtrise d'ouvrage)
- CCC (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier soutien de l'homme)
- DAS
- DCSEA
- DCSSA (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier santé)
- DGGN
- DGSE
- DICoD (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier information - communication)
- DIRISI
- DPSD
- EMAA
- EMAT
- EMM
- DRM

Interne SGA

Cabinet

- SGA/MAP (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier pilotage de la performance)
- SGA/DAF (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier ressources financières)
- SGA/DRHMD (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier ressources humaines)
- SGA/DAJ (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier juridique)
- SGA/DMPA (3ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier ressources immobilières et du domaine métier archives, mémoire et culture)
- SGA/DSPRS (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier reconnaissance et réparation)
- SGA/SMG
- SGA/DSN (2ex dont 1 ex à l'attention du domaine métier service national)
- SGA/DCSID

Table des matières

1 Première partie	Préambule.....	8
2 Contexte général.....		9
2.1 La politique des systèmes d'information et de communication (POLSIC) et le plan stratégique des SIC (PSSIC).....		9
2.2 Conseil des SIC		9
2.3 Les différents SIC.....		9
2.4 Schéma de la coordination des SIC.....		9
2.5 Le plan stratégique pour l'administration électronique ADELE.....		10
2.5.1 Les objectifs.....		10
2.5.2 Les domaines d'action.....		11
3 Gouvernance des SIAG.....		12
3.1 La Commission des systèmes d'information d'administration et de gestion (CSIAG).....		12
3.2 Pilotage/coordination d'ensemble.....		12
3.3 L'organisation des SIAG		12
Infrastructure informatique et services applicatifs communs.....		13
3.4 Place du schéma directeur dans la gouvernance.....		14
4 Deuxième partie Les axes stratégiques.....		16
1.1 Fournir les SIAG nécessaires, selon les volets opérationnels des domaines métiers.....		16
Pilotage de la performance		16
Ressources humaines.....		16
Ressources financières.....		17
Ressources immobilières.....		18
Information et communication.....		18
Santé.....		19
Soutien de l'homme.....		19
Service National.....		19
Archives, mémoire et culture.....		20
Achats public et maîtrise d'ouvrage		20
Juridique.....		21
Reconnaissance et réparation		21
Infrastructure informatique et services applicatifs communs.....		21
Enfin le socle technique commun comprend les « Services de sécurité » transverses pour lesquels la DIRISI se fixe les objectifs suivants :		22
1.2 Améliorer la conduite de projet.....		22
1.2.1 Déclinaison du mode projet dans les SIAG.....		22
1.3 Améliorer l'accès aux informations publiques.....		23
1.4 Encourager le développement durable.....		23
1.4.1 Gestion des déchets		23
2.1 Optimiser l'utilisation du budget d'investissement alloué aux SIAG.....		23
2.1.1 Piloter le BOP SIAG		24
2.1.2 Maîtriser les coûts des nouveaux projets.....		24
2.1.3 Les marchés globaux avec les grands éditeurs.....		25
2.2 Connaître les coûts de possession, en cohérence avec la LOLF.....		25
2.3 Optimiser les ressources humaines et techniques allouées aux SIAG.....		25

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

2.3.2 Ressources techniques.....	26
2.4 Favoriser la dématérialisation des procédures.....	26
2.4.1 Le serveur de formulaire.....	26
2.4.2 La place du marché service public défense.....	26
2.4.3 Carte affaire et carte achat.....	27
2.4.4 Dématérialisation des pièces justificatives.....	27
2.5 Contribuer aux travaux pilotés par la DGSIC.....	27
3.1 Gérer la sécurité tout au long du cycle de vie d'un SIAG.....	28
3.2 Homologuer en tant que de besoin les SIAG.....	28
4.1 Participation aux travaux techniques DGME.....	28
4.1.1 Fournir les experts.....	28
4.1.2 ADELE et le ministère de la défense.....	29
4.2 Participation aux travaux inhérents aux SIOC et SIST.....	29
4.3 Assurer le pilotage fonctionnel.....	29
4.4 Rationaliser les systèmes d'information et leur soutien.....	29
4.4.1 Poursuivre l'urbanisation des SIAG.....	29
4.4.2 La maîtrise du patrimoine applicatif.....	29
4.5 Simplifier l'environnement du personnel de la Défense.....	30
4.5.1 Favoriser la mobilité.....	30
4.5.2 Améliorer les échanges.....	30
Fiche annexe n°1 : Démarche d'urbanisation.....	31
Fiche annexe n°2 : Liste des indicateurs.....	34
Fiche annexe n°3 : Organisation du ministère	35
Fiche annexe n°4 : Utilisation de MAREVA.....	37
Fiche annexe n°5 : Le responsable de domaine métier.....	39
Glossaire, abréviations, acronymes, sigles et références.....	40
Glossaire.....	40
Abréviations, acronymes.....	40
Sigles des structures du ministère de la défense.....	41
Références.....	42

1 Première partie

Préambule

Au sein d'un environnement particulièrement mouvant où les notions de changement ou de transformation constituent un état permanent nécessitant des systèmes d'information agiles, l'objectif du schéma directeur des systèmes d'information d'administration et de gestion est de donner de la visibilité et de fixer des priorités.

Outre la traduction dans les systèmes d'information des réformes engagées suite aux audits de modernisation, deux événements majeurs ont eu lieu en 2006 dans l'organisation du ministère:

- la création de la direction générale des SIC (DGSIC), responsable de la gouvernance de l'ensemble du SIC du ministère, de sa sécurité et de la disponibilité du spectre des fréquences,
- le début de la montée en puissance de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'informations (DIRISI), destinée à devenir l'opérateur des réseaux et des systèmes d'information d'usage commun

La période de référence du présent document est 2008 – 2010 afin d'achever la mise en place des nouvelles pratiques de gouvernance initiées par le précédent schéma directeur axé sur les processus. Cette période sera mise à profit pour tenir compte du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale (mars 2008) et de la loi de programmation militaire qui en découlera ainsi que des résultats de la revue générale des politiques publiques (mai 2008).

Le schéma directeur stratégique des SIAG doit de surcroît respecter les enjeux de l'administration électronique et les recommandations de la DIRISI en particulier pour les réseaux support des SIAG. Ainsi, favoriser le développement des services de haut niveau et améliorer l'efficacité organisationnelle, permettant aux administrations publiques de gagner en efficacité est un des objectifs de i2010 de l'Union Européenne qui a fixé à la partie administration en ligne, l'accès à 100% des services publics en 2010. Il doit veiller à être en cohérence complète avec les schémas directeurs de la DIRISI et les directives de la DGSIC, en particulier celles relatives à l'urbanisation et aux données.

Le développement de l'administration électronique ainsi que la qualité des procédures de gestion et des systèmes d'information font partie de la révision générale des politiques publiques et des missions de la DIRISI.

2 Contexte général

2.1 La politique des systèmes d'information et de communication (POLSIC) et le plan stratégique des SIC (PSSIC)

C'est le niveau stratégique de gouvernance des SIC. Le Ministre a fixé quatre priorités dans sa note 6509 du 17 mai 2006 explicitant la politique des SIC.

Sept enjeux stratégiques sont identifiés à partir de ces priorités ministérielles. Décrites dans le plan stratégique des SIC (PSSIC), ces enjeux se déclinent en objectifs (voir <http://www.dgsic.defense.gouv.fr/article567.html>) répartis sur 4 axes.

- L'axe des **Performances externes** représente les objectifs tournés vers les utilisateurs du SIC,
- l'axe des **Partenariats**, relatif aux partenaires extérieurs au ministère,
- l'axe des **Ressources** qui regroupe les objectifs ayant trait aux finances et aux moyens,
- l'axe des **Processus internes** qui représente les adaptations de l'organisation susceptibles d'améliorer la performance.

2.2 Conseil des SIC

Ce Conseil rassemble les grands subordonnés du Ministre, il est présidé par lui ou son représentant et il constitue le comité directeur du système d'information du ministère.

Sur la base du rapport du directeur général des systèmes d'information et de communication, le conseil des systèmes d'information et de communication de la défense valide les grandes orientations proposées.

2.3 Les différents SIC

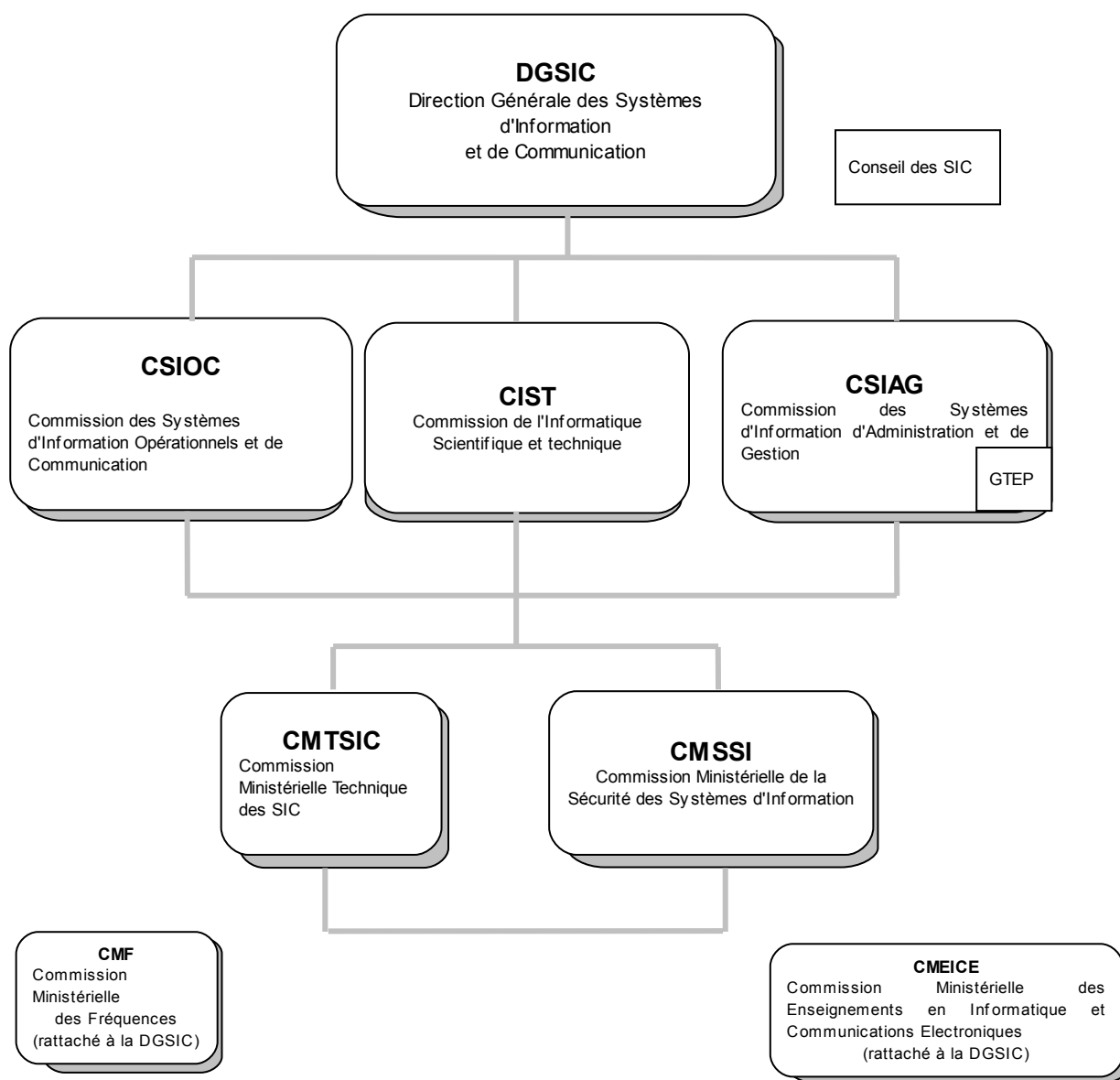
Les systèmes d'information et de communication du ministère de la défense sont classés selon leur objet et se répartissent comme suit :

- les **systèmes d'information opérationnels et de communication** placés sous la responsabilité du chef d'état major des armées;
- les **systèmes d'information scientifiques et techniques** placés sous la responsabilité du délégué général pour l'armement;
- les **systèmes d'information d'administration et de gestion** placés sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration.

2.4 Schéma de la coordination des SIC

Les SIC étant organisés en 3 domaines, la coordination est réalisée par des commissions à vocation emploi dans chacun des domaines, et par des commission transverses.

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)



2.5 *Le plan stratégique pour l'administration électronique ADELE*

2.5.1 Les objectifs

Les principes de l'administration électronique sont déclinés dans le schéma directeur ADELE 2006-2010.

Il s'agit d'améliorer l'efficacité du service public : mutualiser les investissements et les frais de fonctionnement, améliorer l'organisation du service public et développer l'évaluation et le pilotage. Simplifier la vie de l'utilisateur en lui proposant des services centrés sur lui, en lui simplifiant les démarches administratives et en développant la confiance dans l'administration en ligne figurent

naturellement parmi ces principes.

Le troisième principe consiste à valoriser l'agent dans sa mission. Pour cela, il s'agit de donner la priorité aux tâches où la présence humaine est indispensable; de développer les compétences de façon continue et de développer les outils informatiques nécessaires.

2.5.2 Les domaines d'action

Le schéma directeur de l'administration électronique définit six **domaines d'actions** qui ont pour but de favoriser la coordination entre les entités administratives afin d'aboutir à des décisions collectives engageant ainsi tous les acteurs et assurant une maîtrise des risques, la pérennité et l'indépendance des systèmes d'information.

Le domaine *services intégrés* a pour objectif de transformer les services existants ou de proposer de nouveaux services aux particuliers.

Le domaine *services sectoriels* s'applique aux travaux d'administration électronique conduits dans le cadre de la modernisation des métiers.

Le domaine *fonctions soutien* a pour but d'accompagner et de faciliter l'utilisation des systèmes d'information pour outiller les métiers de support.

Le domaine *fonctionnel transverse* encourage la réutilisation d'éléments existants dans la conception des systèmes d'information.

Le domaine *construction des SI* (qui comprend les réseaux) vise à améliorer le déroulement des projets informatiques et à amplifier l'effet de l'innovation technologique, en partageant les savoir-faire et les méthodologies.

Le domaine des *services d'infrastructure* rationalise les investissements de l'État en matière de moyens techniques.

3 Gouvernance des SIAG

Un système d'information d'administration et de gestion a pour but d'instrumenter les processus de soutien du ministère ainsi que le contrôle de gestion. Ceux-ci sont constitués d'un enchaînement d'activités, réalisées au bénéfice des processus de réalisation (ou opérationnels) du ministère.

La gouvernance des systèmes d'information se concentre sur 3 domaines majeurs :

- elle doit *préparer l'avenir* et assurer que les différents acteurs prennent les bonnes décisions pour *aligner* le SI sur la stratégie ;
- rivée sur l'opérationnel, elle veille à ce que le *service délivré* au quotidien satisfasse les clients de la fonction SI ;
- en outre, elle veille à l'optimisation de l'ensemble des processus de *support*.

Tout en tenant compte des principes de gouvernance des systèmes d'information d'administration et de gestion (déclinaison du PSSIC), la finalité du schéma directeur des SIAG est de définir :

- les axes directeurs pour le lancement des projets de système d'information instrumentant les processus de soutien du Ministère ;
- des objectifs de rationalisation du système d'information d'administration et de gestion et à la gestion des réseaux.

3.1 *La Commission des systèmes d'information d'administration et de gestion (CSIAG)*

La Commission des systèmes d'information d'administration et de gestion est chargée de la réalisation, de la mise en œuvre, et du suivi de l'application du schéma directeur des SIAG (volet stratégique et volet opérationnel). Pour ce faire, elle réalise une revue annuelle des programmes prévus et en cours de réalisation, et se prononce sur leur programmation financière en tenant compte des priorités fixées par les états-majors, directions et services.

Elle veille à l'application des directives arrêtées par la DGSIC dans le domaine des SIAG et à la prise en compte des contraintes des réseaux

Sa composition, son fonctionnement et les groupes subordonnés sont explicités dans l'arrêté du 06 juin 2006. L'instruction ministérielle 1025 du 02 août 2007 détaille le fonctionnement du groupe de travail spécialisé dans l'examen des projets (GTEP) et les modalités de la revue des projets.

3.2 *Pilotage/coordination d'ensemble*

Le pilotage de la fonction SIAG du ministère de la défense est exercé par le Secrétaire général pour l'administration, qui dispose pour ce faire d'une équipe légère (mission des systèmes d'information d'administration et de gestion) qui lui est directement rattachée.

3.3 *L'organisation des SIAG*

L'approche par les domaines métiers de l'administration et de la gestion est au coeur du schéma

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

directeur, depuis la version précédente.

La note du SGA du 04 juillet 2005 désigne les domaines métiers, leurs responsables et demande la constitution, le cas échéant, de comités de cohérence. Ce sont :

Responsable de domaine métier	Domaine métier
SGA/MAP	Pilotage de la performance
SGA/DRH-MD	Ressources humaines
SGA/DAF	Ressources financières
SGA/DMPA	Ressources immobilières
DICoD	Information – communication
EMA/SSA	Santé
CCC	Soutien de l'homme
SGA/DSN	Service national
SGA/DMPA	Archives, mémoire et culture
DGA	Achat public et maîtrise d'ouvrage
SGA/DAJ	Juridique
SGA/DSPRS	Reconnaissance et réparation
DIRISI	Infrastructure informatique et services applicatifs communs

Les comités de cohérence des domaines métiers sont chargés de fournir l'expertise fonctionnelle dont les responsables de domaine métier ont besoin pour constituer les référentiels de domaine : processus métiers, modèles conceptuels de données de référence, données elles-mêmes, etc.. A ce titre, ils :

- déclenchent les travaux d'étude et de normalisation nécessaires à l'obtention de la cohérence fonctionnelle, en inter-organismes, interministériel et international ;
- décident des normes du métier et des standards applicables au sein du Ministère ;
- valident la cohérence des modèles de processus réalisés par le responsable de domaine métier en liaison avec les experts désignés.

Ils s'assurent que les normes Défense, qu'il s'agisse de processus métier ou de référentiels de données, sont identiques ou au moins intéropérables avec celles décidées au niveau gouvernemental (DGME notamment).

L'organisme responsable du domaine métier assure la présidence et le secrétariat du comité correspondant. Sont représentés obligatoirement les organismes dont les actions impactent ou sont impactées par les lois, règlements et règles de gestion relatifs au métier considéré. Les autres organismes peuvent participer aux travaux, soit au titre de la collaboration inter-domaines notamment dans les échanges inter processus ou dans les échanges de données, soit à titre informatif.

3.4 *Place du schéma directeur dans la gouvernance*

Le présent schéma directeur stratégique fixe les principes d'actions qui devront être respectés et développés par chaque responsable de domaine métier et pilote de processus dans les volets opérationnels des schémas directeurs en se basant sur les directives émises par la DGSIC. Chaque année, la CSIAG les auditionne pour évaluer l'avancement des travaux vers la cible. A cette occasion le responsable de domaine présente le coût global de possession (TCO) de la partie informatique ainsi que ceux du réseau employé et les coûts d'entretien du domaine (partie MCO).

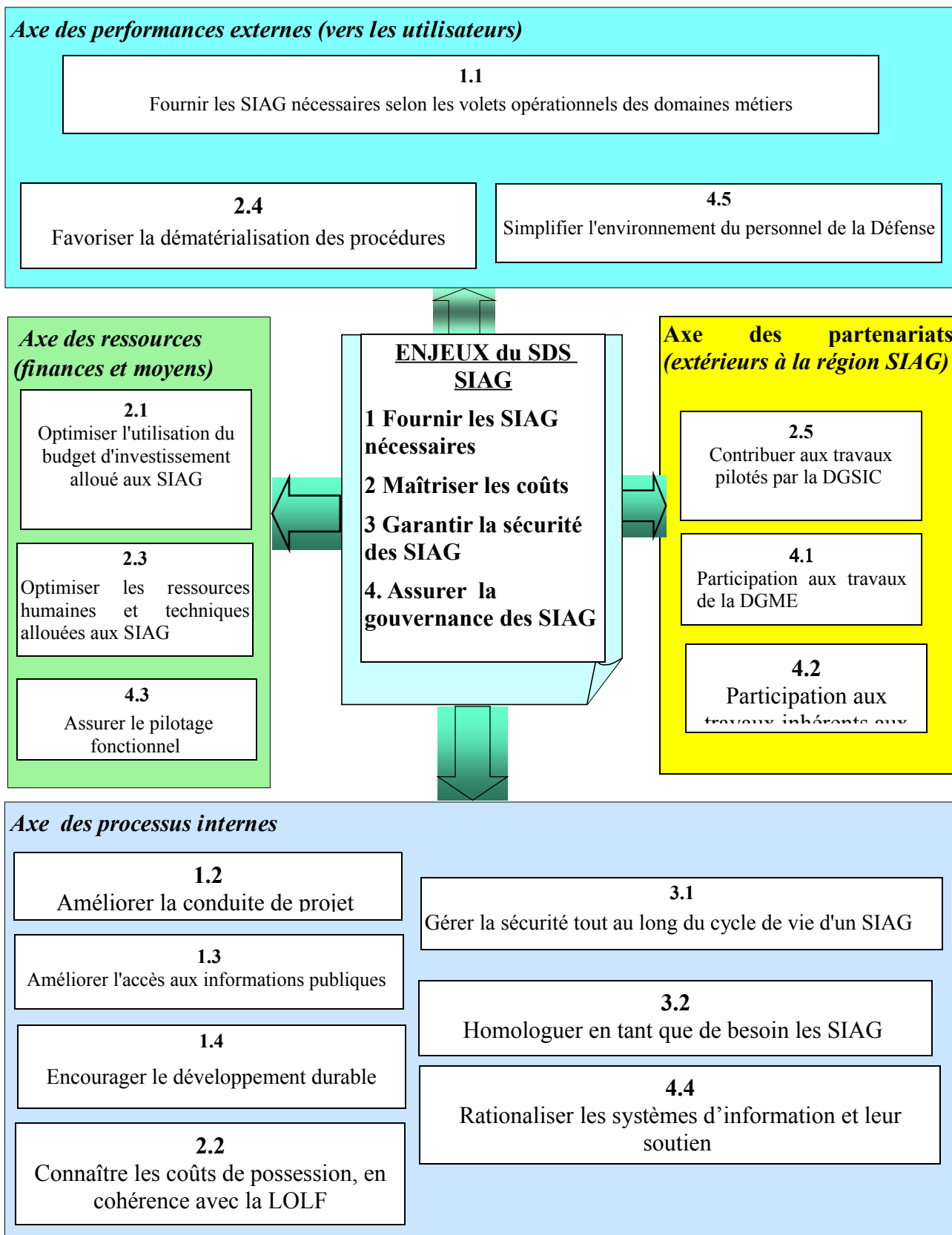
Le schéma directeur des SIAG, comprenant les volets stratégique et opérationnel, est l'outil de pilotage des SIAG du Ministère. Il devra évoluer en fonction de nouvelles données d'entrée (enjeux et orientations stratégiques, RGPP, ...).

3.5 *Conformité avec le plan stratégique des SIC*

Le présent schéma directeur est conforme au plan stratégique des SIC et en particulier les indicateurs définis dans le plan stratégique des SIC seront pris en compte. Les indicateurs 311 et 72 sont des indicateurs LOLF et figurent déjà dans les documents de prévision et de rapport de performance.

Les autres indicateurs listés en annexe 2 feront l'objet de travaux de définition sous l'égide de la DGSIC, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Carte stratégique des SIAG de la Défense



4 Deuxième partie Les axes stratégiques

Cette partie présente les axes issus directement de la carte stratégique.

Enjeu n°1 : Fournir les SIAG nécessaires

1.1 Fournir les SIAG nécessaires, selon les volets opérationnels des domaines métiers

L'objectif est d'augmenter la performance des agents en permettant l'automatisation des tâches répétitives et le transfert de l'expertise humaine vers les tâches à plus forte valeur ajoutée.

Pilotage de la performance

L'organisation du contrôle de gestion du ministère comprend plusieurs dimensions :

- un dispositif de synthèse ministériel pour l'élaboration du tableau de bord du ministre.
- un dispositif propre à chaque chaîne organique, remontant du niveau local vers les chefs d'état-major, le délégué général pour l'armement, le secrétaire général pour l'administration et le directeur général de la gendarmerie nationale ;
- un contrôle de la performance par programme est mis en place par chaque responsable de programme dans le cadre de la loi organique relatives aux lois de finances (LOLF) ;
- un niveau de pilotage des politiques fonctionnelles du ministère, assuré par les grandes directions « métier », par exemple les ressources humaines.

Le processus décisionnel est instrumenté par des bases de données auxquelles sont associées des systèmes d'extraction de données. Ces ensembles peuvent se situer au niveau des organismes ou relever de domaines métiers (ressources humaines, ressources financières, ressources immobilières). Le processus de pilotage est instrumenté par le système PITAGORE.

Ressources humaines

Le domaine des ressources humaines a fait l'objet d'une forte rationalisation qui s'est accélérée encore suite à l'audit de modernisation relatif à l'organisation des centres payeurs et à la montée en puissance de l'ONP (Opérateur National de Paie).

La cartographie cible a été cautionnée par le cabinet du ministre (note du 24 mai 2006).

Les processus de gestion RH sont instrumentés par Alliance pour les personnels civils et les militaires de la DGA (réalisé sous HR Access V5) et par les SIRH Concerto, Orchestra, Rhapsodie, @rhmonie, Agorh@ pour les personnels militaires hors DGA (SIRH basés sur des paramétrages du noyau interministériel sous SAP). La pré-liquidation des rémunérations sera assurée :

- par Alliance (pour les personnels civils et militaires de la DGA dans une première version puis

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

pour l'ensemble des personnels civils de la défense) ;

- par une application unique intitulée Louvois 3 pour les personnels militaires hors DGA (cette application préfigure celle de l'ONP militaire).

Les données de gestion sont transmises :

- à l'entrepôt de données RH (EDRH), outil permettant le pilotage des effectifs et de la masse salariale ;
 - aux systèmes d'information du service des pensions de la DRH-MD pour le pré-calcul et la liquidation des droits à pension (SI SPA), et à terme, au service des pensions du budget ;
 - et seront transmises au GIP Retraite pour l'alimentation du compte individuel de retraite (CIRE).
- Ce dispositif global, bâti en liaison avec l'ONP avec un objectif de convergence à partir de 2013, ne devrait pas évoluer à court et moyen terme.

Ressources financières

Le domaine métier « ressources financières » est fortement contraint par la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, nouvelle « constitution financière » de l'État : la gestion d'une comptabilité budgétaire, d'une comptabilité générale et d'une comptabilité d'analyse des coûts conduit à une refondation du domaine. Les processus anciens transitoirement maintenus dans le cadre du « Palier LOLF¹ » doivent être modernisés et porteurs de la performance des programmes ministériels et de ses corollaires, le développement et la professionnalisation des métiers de la fonction financière et comptable.

C'est donc dans un contexte de réorganisation et de renforcement de la fonction financière et comptable qu'intervient la réalisation de l'application Chorus, application interministérielle destinée à être déployée dans l'ensemble des ministères à l'horizon 2010. Placée sous la maîtrise d'œuvre fonctionnelle et technique de l'Agence pour l'informatique financière de l'État, l'application Chorus est fondée sur le paramétrage *ad hoc* du progiciel de gestion intégré de l'éditeur SAP. Sa conception et sa construction s'appuient sur les conclusions des travaux de ré-ingénierie des macro-processus budgétaires et comptables conduits en 2005 sous l'égide de la direction générale de la modernisation de l'État et cinq ministères pilotes dont le ministère de la défense. La déclinaison ministérielle de ces travaux en 2006 et la mise en œuvre d'expérimentations dès l'automne 2006 concourent à l'acculturation des agents aux processus qui seront mis en œuvre dans Chorus.

Les applications ministérielles financières ont vocation à être retirées du service. Les applications ministérielles métier présentent parfois de fortes adhérences avec le domaine « ressources financières » bien que n'en relevant pas (exemples : les systèmes d'information des domaines « pilotage », « ressources humaines », « ressources immobilières », « logistique »). Ainsi, le déploiement de Chorus au ministère de la défense induit la conduite d'une démarche d'urbanisation volontariste et ambitieuse destinée à éviter les ruptures dans les processus et les redondances fonctionnelles entre les applications.

Système d'information fédérateur et référent, Chorus apparaît comme une opportunité de nature à atteindre les objectifs de mutualisation et de maîtrise des coûts des applications informatiques gérant des données budgétaires-comptables.

¹ Ensemble des applications ministérielles et interministérielles concourant à la gestion du domaine et adaptées *a minima* pour la gestion des dispositions de la LOLF à compter du 1^{er} janvier 2006, dans l'attente du déploiement du système interministériel d'information financière, Chorus.

Ressources immobilières

La fonction immobilière a pour mission d'harmoniser l'évolution du parc immobilier avec les besoins futurs, de mettre en œuvre cette harmonisation sous forme de cessions, de résiliation de baux ou de prise à bail, de construction ou de rénovation, de contrats de maintenance ainsi que le maintien des installations dans un état d'utilisation optimale.

Le domaine « ressources immobilières » se répartit en quatre processus :

- pilotage
- politique du logement
- traitement des questions domaniales
- adaptation et maintenance

Le pilotage et le traitement des questions domaniales sont gérés conjointement par le SID et la DMPA, la politique du logement est uniquement du ressort de la DMPA et l'adaptation et la maintenance de l'infrastructure relève du SID.

- Les grandes orientations sont :
 - instrumentation de la politique du logement par l'application GALILEE ;
 - implémentation d'un entrepôt de données à partir de toutes les informations métier ;
 - pour ce qui concerne le Système d'Information de l'Infrastructure, traitement des questions domaniales par G2D, adaptation et maintenance immobilière à l'aide des applications COSI, GTP, SYGAP ;
 - création d'une interface pour faciliter les échanges avec CHORUS et notamment son module RE ;
 - interfaçage du SI d'Infrastructure avec OSIRIS qui devient l'outil ministériel des attributaires.

Information et communication

L'enjeu prioritaire du domaine « Information et communication » est la standardisation des outils mis à la disposition des communicants. Préalablement à la mise à disposition de ces outils, une réflexion quant à la nature et à la plus-value de ces outils s'impose. La Dicod servira de terrain d'expérimentation en concertation avec la DIRISI en ce qui concerne les réseaux et avant toute généralisation, en tenant compte de la spécificité organisationnelle et structurelle de chaque entité du ministère concernée.

Partie intégrante des actions de communication, les sites Internet et intranet nécessiteront une refonte en liaison étroite avec la DIRISI, des instructions ministérielles en vigueur, notamment les instructions 1829 et 1830. En effet, ce besoin résulte pour l'essentiel du fort développement de nouveaux sites au sein du ministère et de l'émergence de nouvelles technologies qui remettent en cause les clauses de ces instructions

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

D'un point de vue tant financier que qualitatif au niveau des services offerts, l'étude de la mise en place d'un centre d'hébergement accueillant tous les sites Internet et intranet sera menée avec le soutien de la DIRISI.

Santé

Les cinq processus métiers communs aux SIOC et aux SIAG sont : préparer, protéger, soigner, assurer le suivi ainsi que celui de concevoir et fournir des produits et des équipements de santé adaptés. Les clients de ces processus sont l'EMA et les états majors, les organismes de santé publique, le militaire et le citoyen par les projets AMADEUS et SISMU ainsi que par des projets expérimentaux de recherche tels la surveillance épidémiologique (ASTER) ou la relève du blessé et régulation (CORTIM).

Le domaine est caractérisé par la nécessaire continuité du système d'information entre la métropole et les forces stationnées outre-mer ou projetées et par l'expérimentation d'outils comme celui relatif au recueil d'activité chirurgicale OPEX

Soutien de l'homme

Le domaine métier « soutien de l'homme » couvre les activités de soutien des personnels de la défense relatives à l'habillement, au couchage, au campement, à l'ameublement, au matériel de restauration, à l'alimentation, à l'hôtellerie, aux loisirs et au transport de personnel.

Ce domaine est caractérisé par une forte disparité réglementaire générant des systèmes d'information « spécifiques ». Un important travail d'harmonisation réglementaire est mené sous l'égide du CRIA. Le schéma directeur de ce domaine présente les premières étapes qui concernent des rationalisations internes aux armées. Elle devra encore être poursuivie en liaison étroite avec la DIRISI pour ce qui la concerne, tant sur le plan réglementaire que des systèmes d'information.

Les processus relatifs à la fourniture d'équipements de couchage, campement, habillement et matériel de restauration sont instrumentés par une application unique pour l'armée de Terre (SILOCAT). Les applications des DICOM pour l'ameublement seront remplacées par une application unique. La restauration fait en outre l'objet d'une rationalisation transverse à la marine et à l'armée de l'air.

La fourniture des rations de combat fait l'objet d'une application unique pour tout le ministère (SIPROCAT), de même que la fourniture de transport par voie terrestre (HERMES)

Service National

Les processus de la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) nécessitent 3 applications : PECOTO qui permet la récupération des données de recensement, MOPATE pour les résultats des tests d'évaluation et S@GA relatif aux statistiques, aux échanges avec l'Education Nationale, et permettant surtout l'unification des processus de la chaîne service national.

Pour ces systèmes d'informations ayant vocation à être connectés à Internet, le volet SSI est primordial et sera traité avec la DIRISI et l'EMA, autorité qualifiée de l'Intradef.

Archives, mémoire et culture

Les processus de ce domaine sont:

- maîtrise du cycle de vie du document,
- gestion des archives patrimoniales du ministère de la défense,
- bibliothèques-documentation (administration des collections et communication des produits et services aux usagers),
- gestion des musées.

Les grands axes pour les SI du domaine métier :

- Déployer des outils métiers adaptés aux évolutions du domaine (GARDE, ISATIS, inventaire général des objets inscrits au titre des musées de France...);
- Créer une synergie entre archives, bibliothèques et musées (vers le portail commun) ;
- Mettre en place l'archivage électronique à l'horizon 2012 (cf. plan d'action adopté à l'issue de l'audit de modernisation des archives et calendrier du schéma directeur).

Les grands axes pour les SI des autres domaines métiers : maîtriser la gestion du cycle de vie du document, prévoir des modules d'archivage, gérer les versements d'archives électroniques et traiter de leur pérennité.

Parmi les priorités : dossiers individuels, archives opérationnelles, archives provenant des autres domaines métiers. Toute cette partie devra prendre en compte dès l'initialisation du projet la problématique réseau compte tenu de l'importance de données à véhiculer.

Achats public et maîtrise d'ouvrage

Le domaine métier « achat public » concerne tout les achats réalisés au profit d'une administration.

Les travaux sur ce domaine sont réalisés au travers du réseau ministériel des correspondants en politique achats dénommé « réseau achat » qui réunit les représentants de la fonction achat de tous les états-majors, directions et services du ministère.

Les principaux processus identifiés dans ce domaine sont :

- La préparation du contrat : de l'identification du besoin au choix de la procédure contractuelle,
- La passation du contrat : ensemble des tâches jusqu'à la notification du contrat,
- L'exécution du contrat : vie du marché,
- La clôture du contrat : acceptation finale.

Les grandes orientations du domaine, qui restent à valider par le réseau achat, sont :

- La dématérialisation des procédures d'achat (publication des consultations, réception des candidatures et/ou offres dématérialisées) via la place de marché service public défense et à terme via la place de marché interministérielle ;
- L'adaptation à CHORUS des systèmes d'information du métier (de l'interfaçage au remplacement partiel ou total) ;
- La promotion du système « Espace Partenaires » pour la dématérialisation du suivi technique des marchés ;
- L'utilisation du système ministériel de bibliothèque numérique « ISATIS » pour l'archivage réglementaire de l'ensemble des documents contractuels.

Partie « maîtrise d'ouvrage »

Rédaction réservée

Juridique

Les premiers travaux d'identification des processus ont fait apparaître quatre processus majeurs au sein du domaine métier juridique : élaboration de textes, expertise et conseil juridique, gestion du contentieux et diffusion du droit.

Les principales actions identifiées sont:

- élaboration d'une base documentaire juridique partagée par tous les acteurs du domaine métier ;
- mise en place d'un outil unique pour la gestion du contentieux au sein du ministère en remplacement des différents outils actuels hétérogènes ;
- alimentation automatique de l'application Boréale par les SIRH du ministère afin de faciliter la publication des textes liés aux personnels.

Reconnaissance et réparation

Au sein du ministère, les processus de ce domaine sont partagés entre DSPRS et la DRH-MD (pour les pensions). Historiquement, celle-ci s'est informatisée progressivement et localement. La refonte du système d'information consiste essentiellement à remplacer les 136 applications locales plus ou moins bien soutenues par 7 applications rationalisées et exploitées et soutenues en central. Les travaux ont débuté par les pensions militaires d'invalidité et vont se poursuivre par les soins médicaux gratuits.

Infrastructure informatique et services applicatifs communs

Le domaine métier « Infrastructure informatique et services applicatifs communs » est le domaine réservé de la DIRISI à deux titres distincts :

- En tant qu'infogérant des SIAG d'intérêt commun pour le ministère et des SIAG d'organismes qui lui sont confiés.
- En tant que fournisseur de service réseaux permettant l'échange d'information entre les postes de travail utilisateurs et les serveurs d'applications ou entre organismes ou personnels.

Parce que le déploiement de nouveaux SI du domaine des SIAG sur les réseaux propriétaires du ministère de la défense non dimensionnés pour absorber les flux des SIAG nécessite pour la DIRISI de disposer des moyens financiers suffisants pour adapter la capacité des réseaux aux nouveaux besoins, le Socle Technique Commun s'impose à tous les projets du ministère.

Il décrit les moyens et outils à mettre en place pour que la DIRISI prenne en exploitation un nouveau plateau technique (plateformes de production, d'intégration ou de pré-production pour les versions futures du SI, moyens de sauvegarde, outils de télé-administration, système d'exploitation...).

Le socle technique comprend également les réseaux d'infrastructure qui supportent les flux échangés entre postes clients des utilisateurs des applications informatiques et serveurs d'applications.

Enfin le socle technique commun comprend les « Services de sécurité » transverses pour lesquels la DIRISI se fixe les objectifs suivants :

- appliquer plus rapidement les correctifs de sécurité sur les divers composants des différents socles
- homogénéiser le parc des versions de logiciels,
- déployer des outils de sécurité de systèmes d'information (équipements de chiffrement, infrastructure de gestion de clé),
- disposer d'outils de contrôle d'accès physique communs, de suivi des visiteurs sur toutes les emprises du ministère.

Dans le cadre de sa mission au bénéfice de l'ensemble des entités du ministère de la défense, la DIRISI doit mener des études d'intérêt général visant à réduire les coûts des systèmes d'information du ministère. Les études identifiées à ce jour concernent l'opportunité :

- de confier à un partenaire industriel la gestion et le MCO du parc bureautique,
- de globaliser l'achat de certains composants logiciels ainsi que les services associés,
- d'étendre l'accès au centre de support client à l'ensemble des usagers du ministère.

1.2 Améliorer la conduite de projet

1.2.1 Déclinaison du mode projet dans les SIAG

- **Le chef de projet**

Un projet ayant par définition une existence propre, il est indispensable de le doter d'une organisation spécifique composée de personnes ayant pour mission unique de réaliser le projet en terme de fonctions, délais et coûts.

Cette équipe est dirigée par un chef de projet (équivalent de directeur de programme dans les opérations d'armement) dont un des rôles est de veiller à ce qu'il n'y ait ni dérive dans les délais et les budgets ni dans les fonctions couvertes par le projet. La direction la plus concernée par la future application nomme le chef de projet et convoque la première réunion du comité directeur du projet. Ce comité directeur se réunit autant que de besoin, et au minimum une fois avant chaque passage du projet en GTEP.

- **Le représentant des utilisateurs**

Parce que l'implication de l'utilisateur et la seule vraie garantie de l'adéquation des fonctions automatisées au besoin, le responsable de la fonction utilisatrice (équivalent de l'officier de programmes dans les programmes d'armement) représente les futurs utilisateurs et rédige l'expression de besoin. C'est le **client** du projet. Il est choisi parmi les intervenants du processus qui retirera le plus de bénéfice du projet.

- **Conduite du changement**

Parce qu'il entraîne peu ou prou une transformation de l'organisation, tout projet induit un besoin d'accompagnement du changement. Celui-ci doit être administré (réduction des risques, sévérité de l'impact, ...) et géré (mesure de sa couverture, coût, délai, organisation, suivi). La gestion du changement comporte différentes activités, dont certaines visent les compétences et les comportements des acteurs (communication, formation, accompagnement), et d'autres la construction d'un contexte permettant un fonctionnement réussi du nouveau système (documentation, organisation, migration, expérimentation).

Cette étape doit être conduite par le « chef de projet utilisateur » qui statuera sur la nécessité de constituer un comité consultatif des changements.

- **L'organisation du retour d'expérience.**

Immédiatement après la VSR mais avant la fin de la première année de TMA, le bilan du projet sera établi pour capitaliser de façon pertinente l'expérience. Ce bilan décrira les résultats obtenus, le déroulement du projet, les problèmes rencontrés, le passage de la phase de définition à la phase de développement puis à celle de la recette et de la TMA, les erreurs à éviter ainsi que les bonnes pratiques à promouvoir.

1.3 Améliorer l'accès aux informations publiques

Les informations publiques sont celles dont la divulgation ne serait pas interdite comme le sont les données à caractère personnel ou celles couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale. Ce sont tous les *dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions et décisions*.

L'Intranet défense sensible dit Intradef, en tant qu'espace de confiance au sein du ministère, est le vecteur privilégié de publication et d'information. A cette fin, l'EMA en tant qu'autorité qualifiée et la DIRISI pour les réseaux seront sollicitées pour participer à la mise en place d'une organisation adaptée.

L'accès aux informations publiques sera conforme au référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA) conformément à l'article 47 de la loi 2005-102.

1.4 Encourager le développement durable

La déclinaison par le ministre de la défense fait l'objet de sa note 18 505 du 21 décembre 2007.

En particulier la forte limitation des imprimantes individuelles sera compensée par la mise en service de copieurs multifonctions connectés aux réseaux locaux.

La réflexion sur les processus visant à éliminer totalement la production de papier ainsi que la construction de l'indicateur associé devrait faire partie des différents schémas directeurs opérationnels.

1.4.1 Gestion des déchets

Le décret-2005-829_DEEE sur le recyclage des produits informatiques² relatif à l'acquisition de prestations d'élimination doit être prévu dans les conventions GAIA³

La gestion des déchets contient l'objectif pour l'État de recycler 60% de sa production de papier. C'est aussi la mise en place systématique du recyclage des consommables informatiques.

Enjeu n°2 : Maîtriser les coûts

2.1 Optimiser l'utilisation du budget d'investissement alloué aux SIAG

² Ce document se trouve sur intradef : http://www.dirisi.defense.gouv.fr/IMG/pdf/decret-2005-829_DEEE_.pdf

³ GAIA : Groupement des Achats Informatiques des Armées

2.1.1 Piloter le BOP SIAG

Le BOP SIAG (21270C) a été créé afin de faciliter l'atteinte de l'objectif n° 3 du programme 212 (soutien de la politique de défense) qui consiste à rationaliser le développement des projets informatiques. Cette atteinte est mesurée par l'indicateur 3.1 qui présente la part de budget consacrée aux projets mutualisés.

L'indicateur n° 3.2 du projet annuel de performance relatif à l'action 5 du programme 212 (SIAG) intitulé "taux d'évolution du coût initial des projets" est un indicateur stratégique de niveau programme permettant d'évaluer cette maîtrise des coûts.

Six objectifs stratégiques du BOP SIAG peuvent être déclinés indirectement dudit indicateur.

- accroître la sincérité des comptes et la transparence (parlement),
- harmoniser les responsabilités LPM et PLF (le RBOP doit se substituer aux gouverneurs et participer aux travaux VAR en liaison avec les services prescripteurs (CHORUS) ou les responsables organiques (LPM)),
- utiliser un référentiel pérenne et commun dans les SIFE et l'OSIC,
- systématiser la programmation pluriannuelle,
- formaliser et organiser le contrôle de gestion.

Le BOP SIAG est constitué de seize OBI en titre 5 et une OBI en titre 3. Les OBI en titre 5 relevant de l'agrégat LPM, leur programmation budgétaire pluriannuelle figure dans la VAR.

Dans l'organisation cible adaptée à l'arrivée de CHORUS, le budget du BOP sera structuré par domaines métiers, conformément à la présentation effectuée lors de la douzième CSIAG. Les opérations programmées sont confondues avec les opérations budgétaires elles-mêmes confondues avec les domaines métiers.

Les activités sont composées des cinquante projets les plus volumineux auxquels sont ajoutés douze agrégats de projets divers (un par domaine métier).

La programmation par domaine métiers référencés au POS représente un axe conforme à la justification au premier euro. Dans la pratique, elle sera réalisée par la MSIAG qui tiendra le rôle de responsable de BOP et de responsable d'unité opérationnelle, en concertation avec les services prescripteurs (les clients: états-majors, DGA, SGA, DCSSA, DIRISI) et les services acheteurs et programmeurs (les représentants du pouvoir adjudicateur).

2.1.2 Maîtriser les coûts des nouveaux projets

2.1.2.1 Estimation financière du coût de développement

L'estimation financière des projets informatiques est aujourd'hui basée sur l'expérience. La question non résolue est de savoir, lorsqu'un logiciel est cher, si c'est parce que son coût est justifié [parce qu'il est complexe] ou parce que le fournisseur applique une marge trop forte. C'est pourquoi, la DGME⁴ a réalisé après les avoir expérimentés, plusieurs outils. La méthode des points de fonction est très employée par les industriels et a donné des enseignements intéressants.

Cette méthode consiste d'abord à identifier des « fonctions vues utilisateurs » en tenant compte des entrées, sorties et données externes et internes manipulées par le système couplées à un niveau de

4 DGME : Direction Générale de la Modernisation de l'État

complexité (simple, moyen ou élevé).

La DGME a déjà déterminé qu'un projet informatique dont le nombre de points serait supérieur à 1500 présentait des risques et que des choix de management devaient être effectués.

Le coût de l'exploitation, du réseaux ou de sa mise à niveau, du MCO sur la durée de vie du système doivent être pris en compte

2.1.2.2 MAREVA

La méthode MAREVA a été développée pour ADELE sur l'expérience de calculs sur investissement (ROI) pour de grands projets publics et de démarches comparables dans le secteur privé.

Les objectifs de cette méthode sont de sortir du seul critère de retour sur investissement qui ne prend pas en compte les aspects qualitatifs d'un projet.

Les principes d'analyse sont :

- Nécessité du projet
- Maîtrise du risque
- Internalités pour la sphère publique
- Externalités pour les particuliers
- Retour sur investissement (aspect financier) du projet

Pour les projets en présentation formelle et de façon à justifier l'allocation de ressources demandée, les études Mareva doivent être transmises à la mission SIAG avant chaque passage en GTEP. La fiche annexe 4 détaille plus cette méthode.

2.1.3 Les marchés globaux avec les grands éditeurs

Pour chacun des éditeurs incontournables (notamment Microsoft, Oracle, Business Object, MEGA), un grand nombre de contrats sont passés. La DGSIC a mené une étude visant à examiner les possibilités de rationalisation des achats afin d'obtenir de meilleurs prix chez les éditeurs et de diminuer le coût de gestion interne de ces contrats. Des actions à un niveau ministériel, voire interministériel, sont envisagées avec les quatre éditeurs précités.

2.2 *Connaître les coûts de possession, en cohérence avec la LOLF*

Actuellement, les chefs de projets ou directeurs de projets n'ont pas toujours les moyens d'effectuer les vérifications permettant de s'assurer que les données déclaratives de l'OSIAG sont cohérentes avec celles enregistrés dans les applications de la chaîne DGCP : le volet coûts de la fiche des projets est trop souvent déconnecté de la réalité comptable.

Le partage d'un référentiel commun entre des SIFE (CHORUS, India...) accessibles à l'ensemble des agents du MINDEF et l'OSIC doit conduire à la réduction complète des écarts constatés.

De plus, la capacité de l'OSIAG actuel, et plus tard de l'OSIC d'identifier séparément les dépenses affectées au matériel, droit d'usage des logiciels, prestations de service, développement, ressources humaines, permet de calculer le coût de possession, dès lors que les données sont fiabilisées.

2.3 *Optimiser les ressources humaines et techniques allouées aux SIAG*

2.3.1 Ressources humaines

A compléter après résultats de la RGPP

2.3.2 Ressources techniques

Afin de mieux prendre en charge l'hébergement et le soutien technique au sein de ses centres informatiques, la DIRISI déploiera un système d'administration automatique du parc des SIAG du ministère (matériel et logiciels).

Le niveau de service requis (défini par le représentant des utilisateurs) aura également une influence sur la bande passante et de façon générale sur la qualité de service (QoS) des réseaux de télécommunications à usage général, essentiellement gérés par la DIRISI et la DGA.

D'une façon générale, l'optimisation des ressources techniques de la DIRISI est traitée dans le cadre de l'étude AMON.

2.4 Favoriser la dématérialisation des procédures

2.4.1 Le serveur de formulaire

En 2007, avec 70% des services proposés par l'Administration accessibles sur Internet, la France fait partie du peloton de tête dans le domaine des services administratifs en ligne. Ainsi, l'objectif assigné par la Commission Européenne d'avoir 100% des services publics accessibles en ligne en 2010 devrait être atteint.

L'objectif du projet «serveur de formulaires» est d'aboutir à une dématérialisation totale des formalités administratives couvertes par les formulaires CERFA : le formulaire électronique complété par l'utilisateur du service public sera acheminé directement par voie électronique aux services traitants de l'administration.

Les 16 formulaires dématérialisés sont accessibles tant sur Intradef que via le site Internet « service-public.fr ».

Il reste à connecter les applications des services traitants, et notamment de gérer les données contenues dans les messages et les pièces jointes reçus du serveur de formulaires.

Le ministère dématérialisera ses formulaires internes communs et les rendra accessibles depuis l'intradef de façon similaire à ceux mis en ligne.

2.4.2 La place du marché service public défense

La DGA a mis en place fin novembre 2002 une place de marché service public défense couvrant la totalité des activités d'achat du ministère de la défense. Elle est un ensemble constitué de deux portails Internet ("ixarm.com" et "achats.defense.gouv.fr") et d'une salle d'acquisition dématérialisée (SACD).

Le site "**www.ixarm.com**" est dédié au domaine des armes, munitions et matériels de guerre. Ce site spécifique concerne principalement les services de programmes de la DGA et les structures intégrées de maintien en condition opérationnelle (MCO).

Le site « **achat.defense.gouv.fr** » permet d'accéder à la salle d'acquisition dématérialisée. Celle-ci traite entièrement par voie électronique les processus relatifs à la passation des marchés

publics du ministère de la défense, depuis l'émission des avis de publicité jusqu'à la réception des offres des fournisseurs avec un niveau de sécurité permettant de garantir un strict respect de la confidentialité aussi bien des prix que des données techniques et contractuelles.

La convergence initiée entre place de marché service public défense et la place de marché interministérielle unique (PMI) dont le développement est piloté par l'agence centrale des achats (ACA) aura lieu fin 2009.

L'**Espace Partenaires** du portail armement est l'autre grand volet de la dématérialisation des échanges entre la DGA et les industriels de la défense. C'est un espace de travail collaboratif qui vise à améliorer l'efficacité des relations au sein de la communauté de défense via un réseau privé sécurisé.

2.4.3 Carte affaire et carte achat

La « carte affaire » se distingue de la « carte achat » par son mécanisme de fonctionnement et de responsabilité de l'Administration avec l'établissement bancaire. L'utilisation de la « carte affaire » (règlement des frais de mission, ...) et de la « carte achat » (achats simple, répétitifs et de petits enjeux) seront peu à peu généralisées à l'ensemble des services du ministère.

2.4.4 Dématérialisation des pièces justificatives

La dématérialisation offre de nombreux avantages: diminution des erreurs (le temps passé à la ressaisie devient disponible pour le contrôle), augmentation de la traçabilité, cohérence du système d'information, diminution de l'encombrement qui se chiffre en dizaines de kilomètres linéaires, bureau virtuel (permettre le nomadisme)...

Néanmoins, cette dématérialisation devra s'accompagner d'une part d'une étude de sécurité (l'archivage des documents dématérialisés doit garantir la confidentialité, l'intégrité et la non répudiation) et d'autre part de la garantie de la pérennité (l'archive devra rester accessible dans la durée). Il sera également indispensable d'assurer un bon retour sur investissement de l'opération: la dématérialisation coûte cher en réseau, l'économie en personnel devra être chiffrée et les financements transférés à la DIRISI.

La plupart des domaines sont concernés : ressources humaines (gestion SIRH et solde), ressources financières, achat, soutien du personnel, service national... Les directives relatives à la production et à la gestion des archives seront émises par la DMPA.

2.5 *Contribuer aux travaux pilotés par la DGSIC*

Les différents responsables de domaine métier ou leurs représentants contribuent aux différents groupes de standardisation présidés par la DGSIC, et qui rapportent l'avancement de leurs travaux à la CMTSIC.

Enjeu 3 : Sécuriser au juste niveau

3.1 *Gérer la sécurité tout au long du cycle de vie d'un SIAG*

La sécurité doit être intégrée au cycle de vie d'un SIAG, de la conception au retrait de ce système.

La sécurité d'un SIAG est l'un des besoins opérationnels que ce système doit satisfaire, au même titre que les fonctions qu'il doit assurer et les performances qu'il doit atteindre. Dans le développement d'un SIAG, une prise en compte tardive des contraintes et des exigences de la sécurité conduit le plus souvent à des modifications du projet initial, du retard, des surcoûts, des baisses de performance ou à des limitations d'emploi.

La sécurité doit donc être prise en compte dès l'expression du besoin, puis tout au long de la vie du SIAG. C'est l'objet de la politique de sécurité du SIAG que de rassembler en un tout cohérent les règles et pratiques qui gouvernent la gestion, la protection et l'affectation des informations et des autres ressources de ce système.

3.2 *Homologuer en tant que de besoin les SIAG*

L'homologation de sécurité d'un système d'information (SI) traitant des informations classifiées de défense ou sensibles se définit comme un processus qui conduit l'autorité d'homologation à déclarer, au vu du dossier d'homologation, que le système d'information (SI) considéré est apte à traiter des informations d'un niveau de classification donné conformément aux objectifs de sécurité visés, et que les risques de sécurité résiduels induits sont acceptés et maîtrisés. L'homologation de sécurité se fonde sur les trois principes suivants :

- a) la mise au point du processus capable d'assurer qu'un niveau de protection suffisant du SI est atteint et qu'il est maintenu ;
- b) la mise en œuvre et le suivi du processus établi, tout au long du cycle de vie du SI ;
- c) le constat du niveau de protection atteint et l'engagement de son maintien pendant tout le cycle de vie du SI.

L'homologation de sécurité est une exigence réglementaire pour tout SI traitant des classifiés de défense.

La décision de faire homologuer un SIAG traitant des informations sensibles est prise par l'autorité qualifiée concernée. Elle est fortement recommandée pour les SIAG relevant de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Enjeu 4 : Assurer la gouvernance des SIAG

4.1 *Participation aux travaux techniques DGME*

4.1.1 Fournir les experts

Le ministère de la défense continuera à mettre à disposition les différents experts dans les initiatives qui sont initiées par la DGME dans le cadre du schéma directeur de l'administration électronique (ADELE). Ceux-ci auront pour rôle de synthétiser les différents travaux et de faire part des meilleures pratiques recueillies à l'occasion des échanges.

La désignation des représentants du ministère est effectuée soit par la DGSIC (cas des initiatives techniques) soit par le SGA (toutes les autres initiatives). Lorsqu'un représentant est désigné, un

correspondant de l'autre organisme, faisant office de suppléant, lui est automatiquement adjoint.

4.1.2 ADELE et le ministère de la défense

Afin de permettre la consolidation demandée avec les principes et domaines d'actions ADELE et envisager éventuellement une mutualisation interministérielle, un classement croisé entre les domaines métiers SIAG et les domaines de l'administration électronique sera réalisé.

4.2 Participation aux travaux inhérents aux SIOC et SIST

La ségrégation de l'informatique du ministère en trois domaines permet d'installer les grands principes de gouvernance mais ne peut être considérée comme conduisant à des frontières étanches. Ce point a été bien repris dans le caractère transverse de certains domaines métiers (soutien de l'homme, santé, archives), et surtout du POS, mettant en évidence les nombreuses interactions entre les SIAG et les SIOC. L'irrigation des annuaires techniques par les SIRH, les interactions entre CHORUS et les systèmes d'informations logistiques en sont des exemples.

Il va donc de soi qu'une participation croisée aux groupes de travail est indispensable et doit être maintenue dans la durée.

4.3 Assurer le pilotage fonctionnel

Pour que la rationalisation du portefeuille des applications soit performant, il importe de continuer à entretenir les données dans l'outil des Systèmes d'information d'administration et de gestion (OSIAG) qui se complète, au fur et à mesure des projets SIOC et SIST.

4.4 Rationaliser les systèmes d'information et leur soutien

4.4.1 Poursuivre l'urbanisation des SIAG

Pour que le système informatique puisse évoluer de façon réactive, efficiente et efficace, il faut le construire (ou le transformer) comme un assemblage de composants faiblement couplés : c'est le principe *d'urbanisme*.

Dans une approche « non urbanisée », le développement des interfaces représente aisément 50% de la valeur du projet. L'urbanisation permet de diminuer considérablement ce pourcentage, et surtout d'éviter les ressaisies manuelles génératrices de coûts en ressources humaines et d'erreurs.

La démarche d'urbanisation appliquée aux systèmes d'information d'administration et de gestion est un préalable nécessaire pour permettre à ces systèmes de contribuer à la performance des processus métiers du ministère de la défense en terme de rationalisation, de qualité et de pilotabilité.

Les processus sont conçus pour apporter une valeur ajoutée et réaliser les orientations du ministère. Ainsi, dans la démarche d'urbanisation des systèmes d'information, les objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs assignés aux processus et l'objectif de chaque processus est traduit en résultat à atteindre. Par exemple, la qualification est un « processus permettant de démontrer l'aptitude d'un produit à satisfaire les exigences spécifiées ».

4.4.2 La maîtrise du patrimoine applicatif

Les travaux d'urbanisation permettent également de déterminer la cible (une application pour une

fonctionnalité) et le chemin pour y parvenir.

Cette maîtrise du patrimoine applicatif est revue en CSIAG lors de chaque mise à jour de volet opérationnel de domaine métier.

L'urbanisation au niveau technique permet de déterminer les conséquences des choix techniques effectués par l'opérateur sur les systèmes d'information, à des fins de réduction de coûts d'exploitation et de maintenance.

La DGSIC émet des directives que la DIRISI applique et les impose de facto à ses clients.

4.5 *Simplifier l'environnement du personnel de la Défense*

4.5.1 Favoriser la mobilité

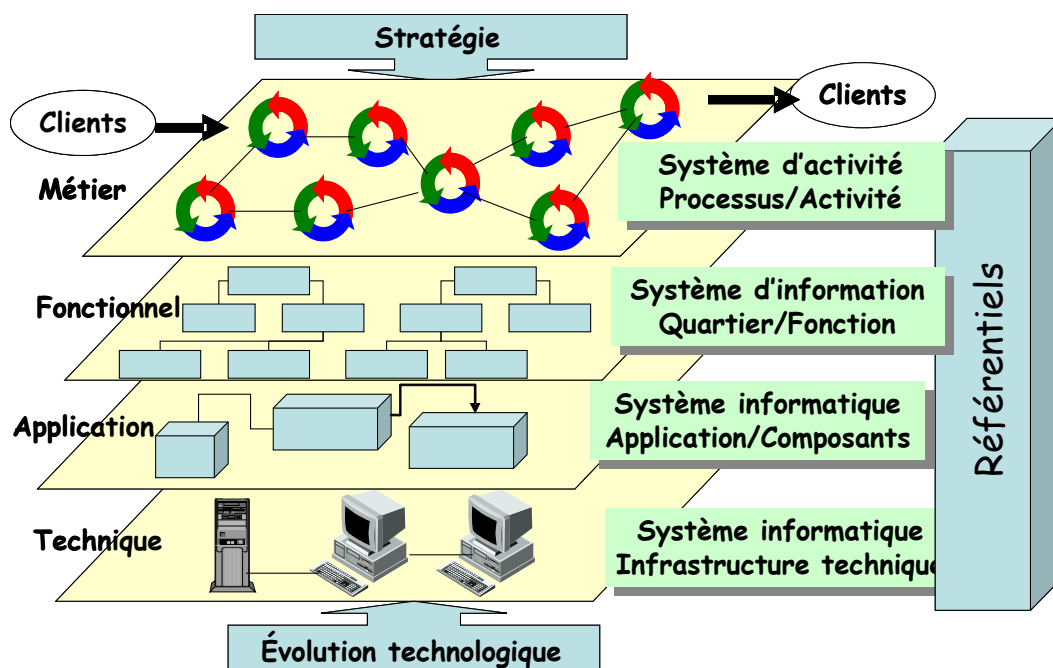
La rationalisation des systèmes d'information a aussi pour but d'alléger (éviter les ressaisies) et d'harmoniser les procédures et standardiser les environnements de travail. Il s'agit bien de favoriser la mobilité professionnelle (en permettant de retrouver les mêmes applications dans une autre affectation ou en opération extérieure pour le personnel militaire) et d'améliorer la qualité de service (soutien fonctionnel et technique).

4.5.2 Améliorer les échanges

Avec l'interarmisation croissante des organismes, le besoin d'améliorer les échanges en interne entre les différents réseaux d'armée et en externe avec le réseau AdER est une demande forte des utilisateurs. De plus, cette demande s'inscrit pleinement dans la politique nationale de communication entre les différentes administrations et entre l'Administration et le Citoyen.

Fiche annexe n°1 : Démarche d'urbanisation

Schématiquement, un système d'information se représente comme suit :



Pilotage de l'urbanisation

Comme demandé dans sa note du 4 juillet 2005, le secrétaire général a prévu que chaque responsable de domaine métier, avec le soutien et le contrôle de la mission SIAG, pilote personnellement la démarche d'urbanisation du système d'information de son métier, à savoir :

- décrire complètement les activités et leur enchaînement ;
- dégager, à partir de ce modèle, des thèmes de progrès de leur domaine et en déduire un programme de transformation du système d'information.

La mission des systèmes d'information d'administration et de gestion (MSIAG) est chargée de consolider l'ensemble des travaux dans un souci de coordination, de cohérence, et de standardisation méthodologique.

Description de la démarche d'urbanisation

Les systèmes informatiques sont conçus pour instrumenter les fonctions élémentaires nécessaires à la réalisation des tâches composant des activités. La démarche d'urbanisation vise à donner à tous les acteurs (du décideur à l'utilisateur en passant par les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre) du ministère de la défense une compréhension partagée de leurs systèmes d'information. Cette démarche permet

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

d'évoluer d'une représentation complexe à une vision d'ensemble accessible à tous et donnant aux décideurs les éléments pour assurer la continuité dans la construction et la progressivité dans la mise en oeuvre.

La démarche d'urbanisation nécessite de structurer une équipe de spécialistes «architectes des systèmes d'information» ayant pour mission d'animer et de contribuer à la réalisation de la démarche d'urbanisation. Ces urbanistes s'appuieront sur les responsables de domaines métiers pour les systèmes d'information du ministère de la défense, sur les chefs de projets de systèmes d'information et sur les pôles de compétences techniques et métiers.

Une vision d'ensemble des systèmes d'information s'obtient à partir de deux démarches croisées basées sur les descriptions :

- «du haut vers le bas» sur plusieurs niveaux :
 - le niveau «métier», décrivant les processus ;
 - le niveau «architecture fonctionnelle», décrivant les activités ;
 - le niveau «architecture applicative», décrivant les composants et les flux ;
 - le niveau «architecture technique», décrivant les ressources matérielles et les technologies utilisées.
- «du bas vers le haut», par la cartographie des systèmes informatiques existants, niveau architecture technique, niveau architecture applicative, niveau architecture fonctionnelle, niveau métier.

Les livrables d'une pré-étude d'urbanisation sont constitués de la cartographie des processus, de la cartographie des blocs fonctionnels, de la cartographie des flux et de la construction d'une cible urbanisée.

Les échanges

Les différents systèmes d'information ont naturellement des besoins d'échange qui doivent être facilités par la mise en oeuvre d'un socle technique commun. De leur prise en compte dépend une meilleure efficacité des chaînes opérationnelles, administratives ou de soutien puisque les informations ne seront pas dupliquées inutilement et que leur diffusion sera maîtrisée.

L'initiative technique IT12 décrite dans le schéma directeur de l'administration électronique a pour but d'harmoniser voire de standardiser les modalités des échanges entre des systèmes d'informations hétérogènes.

Le Plan d'occupation des sols (POS)

Le POS (plan d'occupation des sols des fonctions) est le produit phare de l'urbanisation du Ministère. Les règles de définition et de mise en oeuvre de la démarche d'urbanisation sont définies par la directive DGSIC n°4.

Pour les SIAG, il appartient à chaque responsable de domaine métier d'urbaniser son domaine. La mission SIAG agit en tant que support de cette urbanisation. Elle est également l'interface avec les organismes extérieurs aux SIAG (CIADOS⁵ pour les SIOC et la DGME⁶ pour les autres ministères).

5 CIADOS : Centre Interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des SIC

6 DGME : Direction Générale de la Modernisation de l'État – dépend du Ministère des Finances

Les frontières des domaines

Certains domaines métiers relèvent à la fois des régions SIAG et SIOC. Il en va ainsi des domaines « soutien de l'homme » et « santé » mais également de sous-domaines tels que « archives » ou les bibliothèques. Pour ces domaines transverses, le volet opérationnel du schéma directeur sera commun aux SIOC et aux SIAG.

De même, les SIL relèvent du domaine des SIOC par leur finalité mais comprennent des modules relevant des SIAG (notamment les processus financiers et achat).

Enfin, il faut noter les SIRH qui alimentent les annuaires techniques de nombreuses applications, ainsi que le futur système d'information financier de l'État, CHORUS, qui s'interfacera avec les SIL et certains SIAG.

Les données

Il appartient à chaque responsable de domaine de mettre en place une gestion des données (note SGA du 4 juillet 2005), la mission SIAG se chargeant de veiller à l'harmonisation inter-domaines ainsi qu'avec l'extérieur (CIADOS, DGME, ..).

Converger vers une gouvernance globale des SI du Ministère

La gouvernance informatique désigne l'ensemble des méthodes, des outils et des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour améliorer les résultats du SI tout en optimisant les budgets y afférent. Les 2 méthodes de gouvernance déjà démontrées et éprouvées, habituellement rencontrées sont ITIL et COBIT. La première formalise les processus de services en incluant des liens entre les activités et les métiers en vue d'appliquer des règles de déploiement en adéquation avec les exigences des métiers/utilisateurs. La seconde méthode prend mieux en compte la définition d'indicateurs visant à mesurer la compatibilité du SI avec ses objectifs de bon fonctionnement.

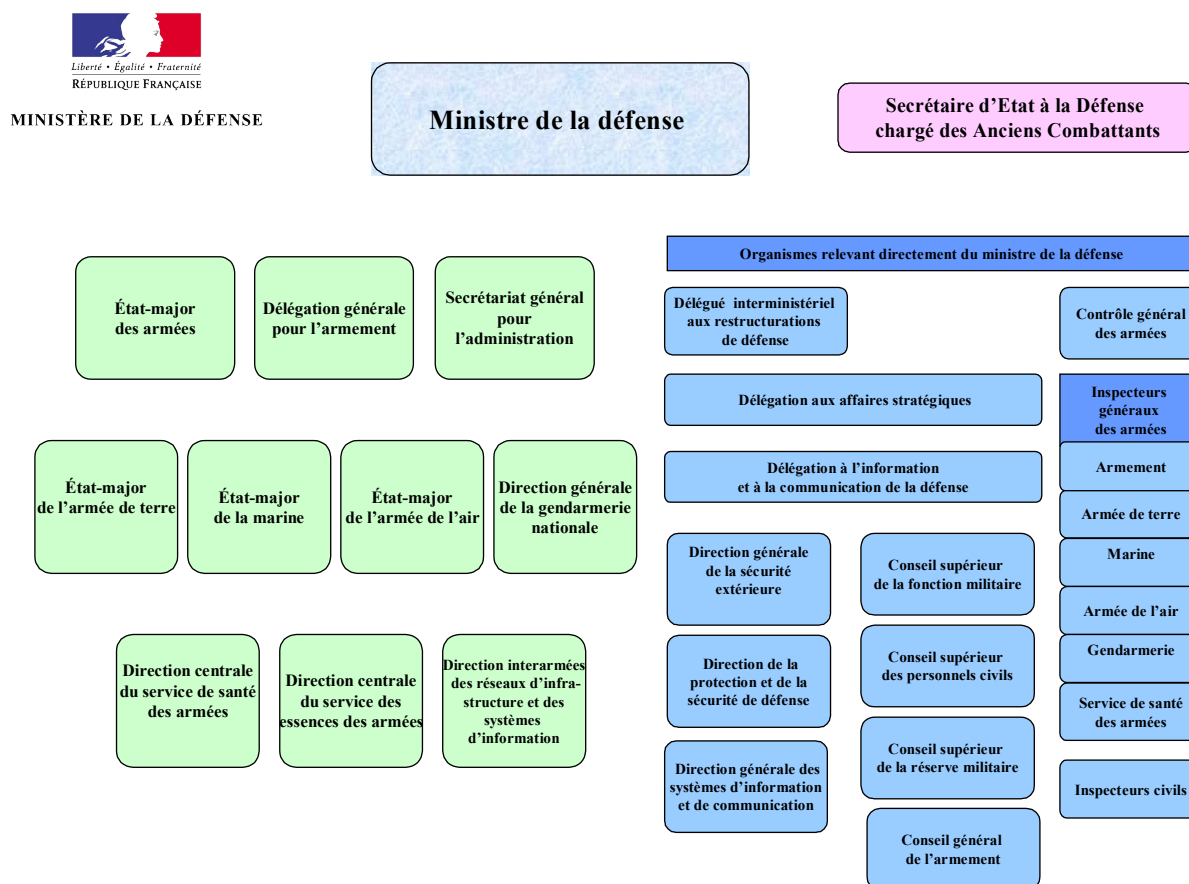
Le plan d'occupation des sols (Cf. § 2.9), mis à jour conjointement par la DGSIC, le CIADOS et la MSIAG participe de cette convergence.

Fiche annexe n°2 : Liste des indicateurs

Rédaction réservée

Fiche annexe n°3 : Organisation du ministère

Le ministère de la défense est organisé en états-majors, directions et services autour de 5 dominantes : opérationnelle, sécurité intérieure, renseignement, armement et administrative.



Une première chaîne opérationnelle et organique visant à la préparation, la mise en œuvre des forces et le soutien opérationnel des forces, est composée d'états-majors et de directions centrales d'armées. Elle constitue la colonne vertébrale de la politique de défense.

Une deuxième composante du ministère de la défense est constituée de la gendarmerie nationale qui contribue à la mission de sécurité intérieure. Cette imbrication forte des missions et des structures lui confère une place originale au sein du ministère.

Une troisième composante relative au renseignement contribue à l'exercice de la stratégie générale et militaire en apportant aux décideurs les informations permettant une prise de décision adaptée.

Une quatrième composante, la délégation générale pour l'armement, a pour mission d'équiper les forces, de préparer l'avenir et de garantir la disponibilité des technologies et des savoir-faire.

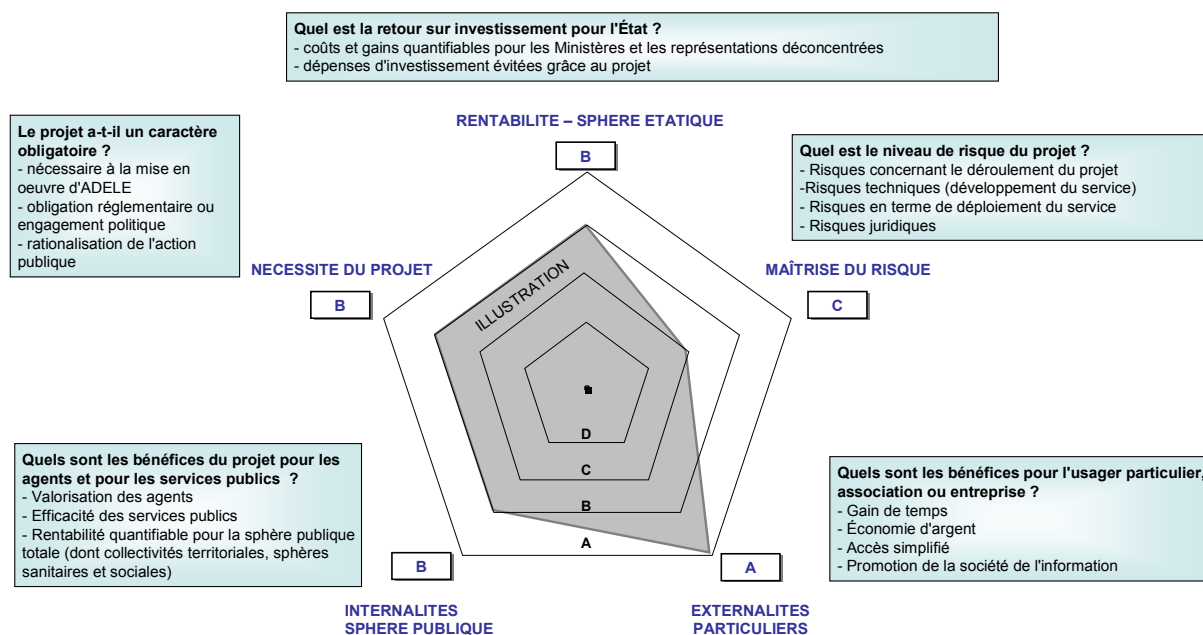
Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

Enfin, la cinquième composante à vocation administrative, animée par le SGA qui exerce ses responsabilités sur l'ensemble du champ hors opérationnel et industriel.

● *Fiche annexe n°4 : Utilisation de MAREVA*

La Méthode d'analyse de la valeur d'un projet informatique (**méthode MAREVA**) est un outil complémentaire à la méthode des points de fonction. Elle a été développée et conduite sous l'égide de la DGME. L'expérimentation a donné des résultats intéressants car elle permet d'apprécier le retour sur investissement⁷ conjugué à l'analyse du risque, à la nécessité de lancer le projet ainsi qu'aux bénéfices attendus par les usagers et les collectivités (les *externalités*) ou les agents (les *internalités*). C'est ainsi que MAREVA est conforme aux enjeux du schéma directeur de l'administration électronique. Elle est demandée systématiquement par la direction du budget dans le cadre de la justification au premier euro.

Le radar Mareva se présente comme suit :



Les coûts moyens du ministère sont disponibles dans l'OSIAG.

Les fichiers et la documentation sont accessibles sur le site intranet DGME-SAE

Étant donné que cette méthode concourt à apprécier s'il convient de lancer ou non un projet, le radar MAREVA commenté sera présenté lors de la première réunion du GTEP qui statue à l'issue de l'étude d'opportunité.

Les risques d'un projet

L'indicateur « analyse du risque » de MAREVA synthétise l'appréciation des risques identifiés tels :

⁷ Il est de notoriété publique que 30% des projets informatiques sont inachevés (abandonnés faute d'étude sérieuse)

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

- Risque Projet : risques liés au déroulement du projet (planning, budget, ...)
- Risque Technique : risques de développement / risques techniques
- Risque Juridique : risques liés aux réglementations existantes ou futures
- Risque Déploiement : risques liés au déploiement du nouveau service

Mais les risques d'un projet informatique sont nombreux. Parmi ceux-ci, figurent les risques :

- techniques : aptitude à comprendre le besoin exprimé par le client; garantie de la pérennité de la solution offerte, évolutivité, réalisme
- financiers : garantie de la stabilité des prix dans le temps, capacité à entretenir la stabilité des prix, proposition de financement ou échéancier de facturation
- liés à la prestation : engagement sur les délais de réalisation, capacité de l'intégrateur à manager les différents intervenants extérieurs, capacité à dominer les changements, réactivité face à ces changements
- risques liés au prestataire : accès à l'innovation, capacité à manager des projets complexes et hétérogènes, adaptabilité du prestataire au service demandeur, image, réputation et surface financière

Fiche annexe n°5 : Le responsable de domaine métier

Conformément au mandat donné en juillet 2005 par le SGA, les responsables de domaines métiers sont chargés de:

- **Décrire les processus de leur domaine**
 - décrire le modèle d'activité du domaine, c'est à dire établir la décomposition fonctionnelle du domaine en sous-domaines et activités, ainsi que la description complète de chacune des activités et leurs liaisons (inter et intra domaine).
 - décrire précisément les processus du domaine
 - décrire le modèle de données pour le domaine
 - effectuer le recueil réglementaire et infra réglementaire du domaine
 - déterminer les processus susceptibles d'être instrumentés partiellement ou complètement par des systèmes informatiques.
- **Cartographier l'existant** c'est-à-dire recueillir l'information sur les applications informatiques existantes ou programmées, afin de voir dans quelle mesure elles contribuent à la cible définie ci-dessus.
- **Mesurer les écarts entre cet existant et la cible**, qualifier et quantifier les enjeux liés à la réduction de ces écarts et leur criticité par rapport aux principes développés dans le schéma directeur stratégique
- **Proposer un schéma de ralliement progressif**, par étapes clairement identifiées, entre la situation actuelle et la cible ce schéma devra être défini en terme de projets de transformation comprenant leur périmètre, leur échéancier, et leur coût.
- **Classement des projets** : Les projets du Ministère doivent être **corrélés** avec les principes et domaines d'actions ADELE, afin de permettre leur consolidation et envisager éventuellement une mutualisation interministérielle.
- **Conduire une réflexion** sur les processus du domaine visant à réduire fortement la production de papier.
- **Proposer** une modification du plan d'occupation des sols des fonctions du ministère
- **Mettre à jour le volet opérationnel du schéma directeur** et chaque année, le présenter à la CSIAG en faisant apparaître la cible et les travaux déjà réalisés, le coût des SI du domaine (avec une distinction TMA et MCO).

Glossaire, abréviations, acronymes, sigles et références

Glossaire

Externalisation	Infogérance étendue à la prise en charge des évolutions du système d'information de l'organisme contractant
Horodatage	Le fait d'ajouter à un message l'heure et /ou la date à laquelle il a été reçu
Intergiciel	<i>Middleware</i> - Classe de logiciels qui assurent l'intermédiaire entre les applications et le transport des données par les réseaux.
Interopérabilité	Capacité qu'ont deux systèmes de se comprendre l'un l'autre et de fonctionner en synergie
Administration électronique	L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et en particulier de l'Internet en tant qu'outil visant à mettre en place un administration de meilleure qualité (Définition suivant OCDE)
I2010	Dénomination du programme européen pour une société de l'information pour la formation et l'emploi http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/what_is_i2010/index
Projet	Un projet est un processus unique, qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques telles que les contraintes de délais, de coûts et de ressources. (ISO 10006:2003).
Système d'information	Un système d'information est un ensemble organisé de ressources : matériel, logiciel, personnel, données, procédures permettant d'acquérir, traiter, stocker, communiquer des informations (sous forme de données, textes, images, sons, ...) dans des organisations.(R. Reix, 2002)

Abréviations, acronymes

ADELE	Administration ELEctronique
ADER	Administration En Réseau
AMOA	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
CAB	Change Advisory Board (comité consultatif des changements)
CCI	Cadre Commun d'Interopérabilité
CERFA	Centre d'Enregistrement et de Révision de Formulaires Administratifs (homologation.cerfa.gouv.fr)
CIADIOS	Centre Interarmées pour l'Administration de l'interopérabilité opérationnelle des SIC
CIGREF	Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté
CRIA	Comité pour la Réforme et l'Innovation Administratives
CSF	Critical Success Factor (facteurs critiques de succès)
DGME	Direction Générale de la Modernisation de l'État (Ministère du Budget, des

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

	Comptes Publics et de la Fonction Publique)
FEROS	Fiche d'Expression Rationnelle des Objectifs de Sécurité
GTEP	Groupe de Travail spécialisé dans l'Examen des Projets
IGC	Infrastructure de Gestion de Clés
INTRACED	Intranet classifié de défense
INTRADEF	Intranet sensible du ministère de la défense
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MCO	Maintien en Condition Opérationnelle
MOA	Maîtrise d'OuvrAge
MOE	Maîtrise d'OEuvre
OS	<i>Operating System</i> – système d'exploitation
OSIAG	Outil des Systèmes d'Information d'Administration et de Gestion
POS	Plan d'Occupation des Sols
PRIS	Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité
PSAE	Plan Stratégique de l'Administration Electronique
QoS	Quality of Services (qualité de services)
RBOP	Responsable d'un Budget Opérationnel de Programme
RGAA	Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
RGI	Référentiel Général d'Interopérabilité
RGS	Référentiel Général de Sécurité
ROI	Return on Investissement
RUO	Responsable d'Unité Opérationnelle
SIAG	Système d'Information d'Administration et de Gestion
SIC	Système d'Information et de Communication
SIOC	Système d'Information Opérationnel et de Communication
SIST	Système d'Information Scientifique et Technique
SMR	Stratégie Ministérielle de Réforme
SSI	Sécurité des Systèmes d'Information
TCO	Total Cost of Ownership (coût de possession d'un bien ou d'un service)

Sigles des structures du ministère de la défense

CCC	Comité de Coordination des Commissariats
CMSSI	Commission ministérielle de la Sécurité des systèmes d'information
CSIAG	Commission des Systèmes d'Information d'Administration et de Gestion
CMTSIC	Commission Ministérielle Technique des Systèmes d'information et de communication
CEMA	Chef d'État Major des Armées
CGA	Contrôle Général des Armées
DAS	Délégation aux affaires Stratégiques
DCSSA	Direction Centrale du Service de Santé des Armées
DCSSI	Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information
DCSEA	Direction Centrale du Service des Essences des Armées
DGA	Délégation Générale pour L'Armement
DGGN	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DGSE	Direction Générale de la Sécurité Extérieure

Ministère de la défense – SGA
Schéma directeur stratégique des systèmes d'information d'administration et de gestion
du ministère de la défense – V1 (2008 - 2010)

DICoD	Délégation à l'Information et la Communication de Défense
DIRISI	Direction Interarmées des Réseaux et des Systèmes d'Information de la défense
DGSIC	Direction Générale des Systèmes d'Information et de Communication
DPSD	Direction de la Protection de la Sécurité de Défense
DSPRS	Direction des Statuts, des Pensions et de la Réinsertion Sociale
EMA	État Major des Armées
EMAA	État Major des l'Armée de l'Air
EMAT	État Major de l'Armée de Terre
EMM	État Major de la Marine
SGA	Secrétariat Général pour l'Administration
SGA/DAF	Secrétariat Général pour l'Administration/ Direction des Affaires Financières
SGA/DAJ	Secrétariat Général pour l'Administration/ Direction des Affaires Juridiques
SGA/DMPA	Secrétariat Général pour l'Administration/ Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives
SGA/DSN	Secrétariat Général pour l'Administration/ Direction du Service National
SGA/MAP	Secrétariat Général pour l'Administration/ Mission d'Aide au Pilotage
SGA/SMG	Secrétariat Général pour l'Administration/ Service des Moyens Généraux
SIMMAD	Structure Interarmées de Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques de la Défense
SMG	Service des moyens généraux
SGA/MSIAG	Secrétariat Général pour l'Administration/ Mission des systèmes d'information d'administration et de gestion

Références

POLSIC	Politique des SIC (http://www.dgsic.defense.gouv.fr/IMG/pdf/POLSIC_Texte_avec_signature_-_28avr06-2.pdf)
PSSIC	Plan stratégique des SIC (http://www.dgsic.defense.gouv.fr/IMG/pdf/PSSIC_-_Texte_approuve_en_CSIC_-13fev07.pdf) [Diffusion Restreinte]
DIRISI	Décret 2003-1382 du 13 décembre 2003